

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et/ou la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0030866

ND: 45 202

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3423

Société :

 Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : MAKMOUL BOUCHAIBDate de naissance : 1 - 7 - 1956Adresse : 261 Laikielment Layounia 1000Tél. : 06 61 217314 Total des frais engagés _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 22 / 01 / 2010Nom et prénom du malade : NAKMOUL BOUCHAIB Age : _____Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : _____

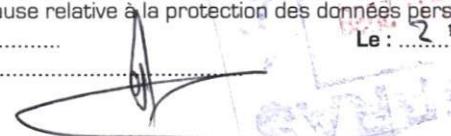
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : QASLe : 23/01/2010

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22-07-2010	C	3	100	Dr. LAO LISSI ANDRIANAHARY Professeur en Général et Chirurgie Thoracique Sise à 76 Boulevard Abdu'l-Bahá Résidence Keutoubia Antananarivo - Madagascar - Télephone : 022.99.46.00 TéleFax : 0522.99.46.00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Opticien - OP 99, Rue Beni Nguid Hay Laâbi Casablanca - Tél: 06 61 10 10 10	02/09/2020					3400,-Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan des

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Professeur N.LAOUISSI

Spécialiste en ophtalmologie
maladies et chirurgie des yeux
Ex professeur à la faculté de médecine
et de pharmacie de CASABLANCA
Ex attaché au CHU de Nantes (France)
Agrée en Médecine Aérospatiale
microchirurgie de l'oeil
strabisme - Phacoemulsification
Angiographie - laser - lentilles de contact
chirurgie réfractive

الأستاذة لعويسى ن.

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقة بالمستشفى الجامعي بنان (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالمواجر فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة العين

Casablanca, le

Dr. LAOUISSI Nadia
Professeur en Ophtalmologie
Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia - Tel/Fax: 0522.99.46.00

RAKHOUC Bouchel

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien Optométriste
89 Rue Beni Moulah Casablanca
Casablanca - Tel: 06 61 70 544

Hylosel

Night & Day

lunettes 2 paix
oige (80° - 0,75) +1 AS
OD. (80° - 0,75) +1 AS
OGI (85° - 0,50) +1

VR / ODG

sold 2150

Dr. LAOUISSI Nadia
Professeur en Ophtalmologie
Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia - Tel/Fax: 0522.99.46.00

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

89, Rue Beni M Guild

Casablanca

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

M. Chabassi



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

زنقة بنى امكيد الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

N° 00201

N° de nomenclature 721

Correspondant à la prescription *MAK*

LOIN	OD : <i>(85 - 0,75) + 2,70</i>	PRES	OD : <i>+ 2,50</i>
	OG <i>(85 - 0,75) + 1,10</i>		OG : <i>+ 1,50</i>

FOURNITURE

Montures : *2 Paire*

<i>1000,-</i>	<i>1000,-</i>
<i>120,-</i>	<i>120,-</i>
<i>100,-</i>	<i>100,-</i>
<i>.....</i>	<i>.....</i>
<i>340,-</i>	<i>340,-</i>

Verres : *Plastiflex*

400,-

Opticien Optométriste

Total : *500,-*

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca le : *02/09/2020*

M/ou Mme : *MAKMOUL Bachir*

MAKMOUL Bachir

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien - Optométriste
3, Rue Beni Mguild Hay Laayoune
Tél : 06 61 76 66 44